



OBJET : MESSAGE D'ATTENTION - CAMBRIOLAGES DANS LES LOCAUX ASSOCIATIFS

Ces dernières semaines, 6 cambriolages ont été perpétrés sur le département de l'Allier, en secteur gendarmerie, dans des locaux associatifs (football, pétanque, complexe sportif).

Le Groupement de Gendarmerie départementale de l'Allier alerte les élus locaux et les responsables d'associations sur ce type de faits et les invite à la vigilance les prochaines semaines.

CONSEILS - CONDUITE A TENIR

Faites preuve d'une vigilance accrue, notamment à l'approche de la période estivale et signalez tous comportements suspects à la gendarmerie locale ou en composant le 17.

→ **Veillez** à ne pas laisser de numéraire, de stocks de boissons, de petit électroménager ou de matériels pouvant attirer la convoitise dans les locaux.

→ **Sensibilisez** le voisinage (riverains à proximité) en leur demandant de signaler à la gendarmerie toute présence suspecte. **Signalez** les véhicules ou personnes suspectes (Marque, type, modèle, couleur, immatriculation du véhicule utilisé, nombre d'individus, description vestimentaire, direction de fuite...) permettant leur contrôle par les forces de l'ordre.

→ **Renforcez** la dissuasion, la protection mécanique et/ou électronique du bâtiment :

- En mettant en place des panneaux indiquant que le matériel a été retiré, qu'il n'y a rien à voler, que le local est « sous alarme » ou « sous vidéosurveillance » (même si c'est inexact).
- Remplacement des portes fragiles (ou ajout de barres de renfort, rideaux métalliques, barreaux aux fenêtres), mise en place d'éclairage s'activant à la détection aux abords, retrait des facilitateurs d'escalade autour des bâtiments (échelle, containers, palettes, stockage divers) ainsi que des objets pouvant être utilisés pour une effraction (pavé, barre de fer, ...).
- Installation de moyens électroniques sur les sites comme une alarme volumétrique, un système de vidéosurveillance ou à défaut une « caméra de chasse » camouflée dans le local et un affichage renforçant la dissuasion (« site sous alarme », « site sous vidéosurveillance »).

Les unités de gendarmerie locales disposent de « correspondants sûreté », personnels formés pour apporter des conseils en matière de sécurisation des locaux et de prévention des actes malveillants, qui peuvent intervenir auprès des maires et responsables d'association.

 Si vous êtes victime :

- **Signalez rapidement les faits** à la Gendarmerie en composant le « **17** » et **déposez plainte** en vous rendant dans le service le plus proche de votre domicile ou sur le site institutionnel accessible depuis le lien suivant : *<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>*
- Veillez à **préserver toute trace ou indice**, en évitant les contacts avec les accès aux locaux et les objets qui auraient pu être manipulés par les auteurs, afin de conserver des éléments de preuve déterminants à l'enquête.

A MOULINS le 15 mai 2025

Adjudant-chef David CAVALIER

Référent sûreté en prévention situationnelle

Cellule Prévention technique de la malveillance du Groupement de gendarmerie de l'Allier